



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

**de la séance du 21 juin, 20 h.,
Maison de Commune**

Présidence : M. Jean-Marc Schlaeppi.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- **vu le préavis municipal no. 2/2010 relatif à la signature d'un acte notarié avec la commune de Buchillon concernant un droit de superficie distinct et permanent, promesse de partage de copropriété et la constitution de servitude (9'260),**
- ouï le rapport de la commission nommée pour étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

d'autoriser la Municipalité à signer l'acte notarié tel que présenté dans sa version du 06 mai 2010 par Me Yves Rattaz, notaire (ACTA notaires associés).

*Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 21 juin 2010*

Le Président

Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire

Anne Rohrbach